

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-2025/0072

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : administration générale
Tél : 04 66 56 42 99
Réf : CR/PC/CB/IV/CL/2025

Objet : Délégation de signature à M. Stéphane BILLAULT– responsable du département conservatoire de musique, danse et théâtre au sein de la DGA politiques publiques – abroge et remplace l'arrêté n°2023/0090 du 26 septembre 2023

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-9,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L5211-9 du Code général des collectivités territoriales susvisé, le président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, aux directeurs et aux responsables de service,

Vu l'arrêté n°2023/0090 du 26 septembre 2023 portant délégation de signature à M. Guillaume CAZAL - responsable du département conservatoire de musique, danse et théâtre au sein de la DGA politiques publiques,

Considérant le recrutement de M. Stéphane BILLAULT au poste de responsable de département du conservatoire de musique, danse et théâtre au sein du pôle temps libre de la direction générale adjointe politiques publiques de la Communauté Alès Agglomération,

Considérant que dans un souci de bonne administration et de bonne gestion, il convient de donner délégation de signature, en matière de gestion de ces services au responsable du département conservatoire de musique, danse et théâtre du pôle temps libre de la Communauté Alès Agglomération,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

L'arrêté n°2023/0090 du 26 septembre 2023 est abrogé et remplacé comme suit.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à M. Stéphane BILLAULT, responsable du département conservatoire de musique, danse et théâtre du pôle temps libre de la Communauté Alès Agglomération, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Président d'Alès Agglomération, en ce qui concerne :

Conservatoire de musique, danse et théâtre

- les courriers aux élèves,
- les courriers aux jurys,
- les courriers divers relatifs à l'événementiel (communes, presse),
- les documents relatifs au prêt d'instruments de musique.

ARTICLE 3 :

Les actes pris par M. Stéphane BILLAULT, responsable du département conservatoire de musique, danse et théâtre, dans les matières déléguées par Monsieur le président d'Alès Agglomération, portent la mention « pour le président et par délégation de signature, le responsable du département conservatoire de danse, musique et théâtre ».

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BILLAULT, M. Christian SESTINI – directeur du pôle temps libre de la Communauté Alès Agglomération, exercera ces mêmes délégations, sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le président de la Communauté Alès Agglomération.

ARTICLE 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BILLAULT, les actes pris par M. Christian SESTINI, dans les matières déléguées par Monsieur le président d'Alès Agglomération, portent la mention « pour le président et par délégation de signature, le directeur du pôle temps libre ».

ARTICLE 6 :

L'exercice de ces délégations débutera à la date du rendu exécutoire de l'arrêté.

ARTICLE 7 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera notifié à MM. Stéphane BILLAULT et Christian SESTINI.

Alès, le 7 OCT. 2025

Le président
Christophe RIVENQ

